



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 27 JUIN 2024

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLÉ TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS : 81

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Valérie BATTISTI, Mme Nathalie BICAIS, Mme Basma BOUCHKARA, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, Mme Corinne CHENET, M. Yannick CHENEVARD, M. Anthony CIVETTINI, M. Jean-Pierre COLIN, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Laurent JEROME, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TANGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, M. Jean-Sébastien VIALATTE, Mme Kristelle VINCENT, M. Christian SIMON

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Gilles BALDACCHINO ayant donné pouvoir à M. Amaury NAVARRANNE, Mme Véronique BERNARDINI ayant donné pouvoir à Mme Edwige MARINO, M. Pierre BONNEFOY ayant donné pouvoir à M. Mohamed MAHALI, M. Laurent BONNET ayant donné pouvoir à Mme Josée MASSI, M. Guillaume CAPOBIANCO ayant donné pouvoir à Mme Kristelle VINCENT, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Josy CHAMBON ayant donné pouvoir à Mme Geneviève LEVY, M. Amaury CHARRETON ayant donné pouvoir à M. Yannick CHENEVARD, M. Franck CHOUQUET ayant donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Jean-Pierre EMERIC ayant donné pouvoir à M. Christian SIMON, Mme Claude GALLI-ARNAUD ayant donné pouvoir à M. Thierry ALBERTINI, Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir à M. Emilien LEONI, Mme Pascale JANVIER ayant donné pouvoir à Mme Magali TURBATTE, Mme Corinne JOUVE ayant donné pouvoir à M. Patrice CAZAUX, M. Arnaud LATIL ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis MASSON, M. Erick MASCARO ayant donné pouvoir à Mme Valérie MONDONE, Mme Anne-Marie METAL ayant donné pouvoir à Mme Valérie RIALLAND, Mme Chantal PORTUESE ayant donné pouvoir à Mme Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON ayant donné pouvoir à M. Christophe MORENO

ABSENTS :

M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Béatrice BROTONS, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Delphine GROSSO, M. Jean-David MARION, Mme Isabelle MONFORT, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Gilles VINCENT.

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 AVRIL 2024	6
N° 24/06/001 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 22 JANVIER 2024	6
N° 24/06/002 ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2EME MISE À JOUR 2024	7
N° 24/06/003 BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024	7
N° 24/06/004 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024	8
N° 24/06/005 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024	9
N° 24/06/006 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITÉS ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024	10
N° 24/06/007 BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2024	10
N° 24/06/008 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024	10
N° 24/06/009 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2024	11
N° 24/06/010 BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024	11
N° 24/06/011 BUDGET ANNEXE PORTS MÉTROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024	12
N° 24/06/012 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024	12
N° 24/06/013 BUDGET ANNEXE PARKINGS MÉTROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024	12
N° 24/06/014 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE L'OFFICE DE TOURISME MÉTROPOLITAIN PROVENCE MÉDITERRANÉE	13

**N° 24/06/015 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE L'OFFICE DE
TOURISME MÉTROPOLITAIN PROVENCE MÉDITERRANÉE 13**

**N° 24/06/016 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE L'OFFICE DE
TOURISME MÉTROPOLITAIN PROVENCE MÉDITERRANÉE 14**

**N° 24/06/017 CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR
L'ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT AU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC DE
PERSONNES POUR LES EXERCICES BUDGÉTAIRES DE 2024 A 2028 16**

**N° 24/06/018 CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE À
LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPÉRATION DE SÉCURISATION
ET DE VALORISATION DES REMPARTS ET DES ACCÈS DE LA VILLA NOAILLES
À HYÈRES 17**

**N° 24/06/019 CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE À
LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPÉRATION DE
RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE D'ARMES SUR LE TERRITOIRE DE TOULON 17**

**N° 24/06/020 MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES
CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DES
PLACES EMILE CLAUDE, MARTIN BIDOURÉ ET LA PLACE D'ARMES SUR LE
TERRITOIRE DE TOULON 18**

**N° 24/06/021 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION
DE PROGRAMME RELATIVE À LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2022 -
2026 POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX MENÉS PAR LE
TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR - SYMIELEC POUR LE COMPTE DE NEUF
COMMUNES DE LA MÉTROPOLE 18**

**N° 24/06/022 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS
RELATIVE À L'OPÉRATION DE RAVALEMENT DES FAÇADES ET DE LA
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HÔTEL DES ARTS À TOULON 19**

**N° 24/06/023 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS
RELATIVE À L'OPÉRATION DE RÉNOVATION DE L'OPÉRA À TOULON 20**

**N° 24/06/024 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS
RELATIVE À L'OPÉRATION DU PARKING DU ZÉNITH À TOULON 20**

**N° 24/06/025 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS
RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA CRESTADE À HYÈRES 21**

**N° 24/06/026 MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES
CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE À L'OPÉRATION DE
REQUALIFICATION DES VOIRIES, BOULEVARD D'ORIENT MISTRAL,
CHATEAUBRIAND, RUES DE L'HIPPODROME, CLAUDE DURAND, CHEMIN DU
PERE ETERNEL, DES CAPUCINES ET DE LA GROTTE DE FÉES À HYÈRES 21**

N° 24/06/027 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS
RELATIVE À L'OPÉRATION DE RÉALISATION DU COMPLEXE AQUATIQUE DU
VALLON DU SOLEIL SUR LE TERRITOIRE DE LA CRAU 22

N° 24/06/028 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIVE À
L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE LA CORNICHE PHILIPPE GIOVANNINI À LA
SEYNE-SUR-MER 22

N° 24/06/029 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS
RELATIVE À L'OPÉRATION INSTITUT DE FORMATION PUBLIC VAROIS DES
PROFESSIONS DE SANTÉ À TOULON 23

N° 24/06/030 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS
RELATIVE À L'OPÉRATION DE MISE À NIVEAU ET DE CONFORTEMENT DU
BARRAGE DE DARDENNES AU REVEST-LES-EAUX 23

N° 24/06/031 ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
RELATIVES À LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES OPÉRATIONS
MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU 3ème PROGRAMME LOCAL DE
L'HABITAT DE LA MÉTROPOLE TPM - ANNULE ET REMPLACE LES
DÉLIBÉRATIONS N°23/12/337 ET 23/12/338 DU 21 DÉCEMBRE 2023 24

N° 24/06/032 AVENANT N°1 AU CONTRAT 23CONC02 CONCESSION SOUS
FORME DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU
RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES DE LA CRAU 24

N° 24/06/033 AVENANT N°1 AU CONTRAT 23 CONC05 DÉLÉGATION DE SERVICE
PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITÉS DE BAINS DE MER SUR LA
CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE BONA-LES PESQUIERS - COMMUNE
DE HYÈRES 25

N° 24/06/034 24CONV03 - ADOPTION DE LA CONVENTION D'ACTIVITÉ
CENTRALISÉE POUR L'ACHAT DE VÉHICULES DESTINÉS À LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE AVEC LA CENTRALE D'ACHAT DU
TRANSPORT PUBLIC (CATP) 25

N° 24/06/035 AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE
L'UNION "CHATEAUVALLOIN-LIBERTÉ" ET LA MÉTROPOLE TPM, LA DRAC
PACA, LA RÉGION PACA ET LE DÉPARTEMENT DU VAR - SAISONS 2020-2024 -
AUTORISATION DE SIGNATURE 26

N° 24/06/036 AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'ADMISSION DES EFFLUENTS
DE LA COMMUNE DE LA CRAU SUR LA STATION D'ÉPURATION DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU ET MODIFICATION
DU TARIF ASSAINISSEMENT À COMPTER DU 1ER JUILLET 2024 26

N° 24/06/037 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE
LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE 27

N° 24/06/038 REFONTE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DE LA METROPOLE TPM	27
N° 24/06/039 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA MÉTROPOLE TPM AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES DE LA RÉGION EST DE TOULON (SIAECRET) - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°21/02/18 DU 16/02/2021	28
N° 24/06/040 VILLE DE TOULON - APPROBATION DE LA DÉCLARATION DE VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LE CADRE DU DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE	29
N° 24/06/041 COMMUNE DE HYÈRES - CLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION IH N° 0039 SISE À HYÈRES 2337 BOULEVARD FRONT DE MER DANS LE DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN	29
N° 24/06/042 VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES – ZAE PRÉBOIS – AVIS REQUIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE R.153-14 DU CODE DE L'URBANISME ET DECLARATION DE CONFIRMANT L'INTERET GENERAL DE L'OPERATION	30
N° 24/06/043 RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS INVITÉS PAR LE CONSERVATOIRE TPM POUR SES ACTIVITÉS - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°19/03/84 DU 27/03/2019	31
N° 24/06/044 AUTORISATION DE DEMANDE D'AGRÉMENT POUR UNE CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) POUR LES SPÉCIALITÉS MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE ET ARTS DU CIRQUE AU CONSERVATOIRE TPM - PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES	31
N° 24/06/045 MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER DES AIDES DÉVOLUES À L'HABITAT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT MÉTROPOLITAINE DE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - VOLET PARC PUBLIC	32
N° 24/06/046 RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET ET ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'ACQUISITION DES TERRAINS NÉCESSAIRES - SOLLICITATION DU PRÉFET DU VAR	32
N° 24/06/047 APPROBATION DES NOUVELLES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNE DES ARCS-SUR- ARGENS ET DU PLAN D'AUPS AU PROFIT DE TE83 - SYMIELEC	33

**N° 24/06/048 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DE L'OFFICE DE
TOURISME MÉTROPOLITAIN PROVENCE MÉDITERRANÉE 33**

**N° 24/06/049 ADOPTION DE TARIFS POUR L'ENSEMBLE DES ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS MÉTROPOLITAINS 34**

**N° 24/06/050 MISE À JOUR DU PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES - ANNÉE
SCOLAIRE 2024/2025 35**

**N° 24/06/051 CONVENTION DE COOPÉRATION DES TRANSPORTS PUBLICS
URBAINS ENTRE LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA MÉTROPOLE TOULON
PROVENCE MÉDITERRANÉE ET LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE-BAUME - AUTORISATION DE
SIGNATURE 36**

**N° 24/06/052 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LE MONTAGE ET LE FINANCEMENT À
TITRE EXPÉRIMENTAL DE LA LIGNE DE COVOITURAGE TOULON – CUERS –
AUTORISATION DE SIGNATURE 37**

**N° 24/06/053 AVENANT N°1 À LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE
MÉDITERRANÉE ET LA SOCIÉTÉ RD TPM RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE
D'UNE TARIFICATION COMBINÉE PASS ZOU ! ETUDES + RÉSEAU MISTRAL -
AUTORISATION DE SIGNATURE 38**

**N° 24/06/054 CHOIX DU MODE DE GESTION ET TARIFICATION POUR
L'EXPLOITATION DU PARKING ' SILO LOUBIERE ' 39**

**N° 24/06/055 CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLE TPM ET LA SOCIÉTÉ
ESCOTA RELATIVE À L'ENTRETIEN DE DEUX ARRÊTS DE BUS À SAINTE-
MUSSE SUR LA COMMUNE DE TOULON DANS LE CADRE DE LA MISE À 2x3
VOIES DE L'AUTOROUTE A57 - AUTORISATION DE SIGNATURE 41**

**N° 24/06/056 RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE
RÉGIONALE DES COMPTES - MÉTROPOLE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE - CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION - ENQUÊTE
RELATIVE À LA PRISE EN COMPTE DES ALÉAS ET RISQUES NATURELS DANS
L'AMÉNAGEMENT DU LITTORAL MEDITERRANEEN - EXERCICES 2018 ET
SUIVANTS 44**

La séance est ouverte à 9 h 04 par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, la séance est ouverte. Si vous le voulez bien, nous allons désigner comme secrétaire de séance Madame Anaïs DIR. Je vous remercie de vos mains levées, elle est donc désignée à l'unanimité et je vais lui demander de bien vouloir procéder à l'appel.

Mme DIR.- Merci, Monsieur le Président.

(Il est procédé à l'appel.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Le quorum est-il atteint ? Le quorum est atteint, on peut donc valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 AVRIL 2024

Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 avril. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, il est donc adopté.

Beaucoup de délibérations qui vont permettre à Monsieur Musso de s'exprimer, et notamment la première, sur l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

N° 24/06/001 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 22 JANVIER 2024

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la réunion d'approbation du rapport de la CLECT pour le transfert des navettes gratuites de transport de passagers de la ville d'Hyères au titre de la compétence mobilité et l'évaluation est estimée à 514 366 € – nous ferons une mise à jour dans la prochaine délibération à ce titre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 64

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE

(Madame Rachel ROUSSEL prend acte du rapport)

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Attribution de compensation 2^e mise à jour, Monsieur Musso.

N° 24/06/002 ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2EME MISE À JOUR 2024

M. MUSSO.- La mise à jour concerne la prise en compte de la somme de 514 366 € qui correspond au transfert à la Métropole des navettes gratuites du centre-ville de Hyères.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle simplement qu'il s'agit de la régularisation d'une pratique ancienne dans la ville de Hyères, mais qui n'avait pas de sécurité juridique, et on a profité du lancement de la DSP pour lui donner une sécurité juridique. C'est neutre pour la Métropole puisque la commune de Hyères donne une allocation de compensation égale au coût de la prestation.

Je mets aux voix l'attribution de compensation ainsi corrigée. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 64

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Budget Principal de la Métropole, vote du budget supplémentaire.

N° 24/06/003 BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024

M. MUSSO.- Monsieur le Président et mes chers collègues, nous allons passer plusieurs budgets supplémentaires. En ce qui concerne celui de la Métropole et comme tous les autres, il s'agit de transcrire l'affectation des résultats, d'intégrer les restes à réaliser, d'ajuster les programmes d'investissement et d'ajuster les produits de fiscalité. Donc, en fonctionnement, il s'équilibre à 23 687 326 €, et, en investissement, il s'équilibre à 117 383 291 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Un contre.

POUR : 62

CONTRE : 1 – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 4 – M Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Amaury NAVARRANNE,

(Adoption à la majorité.)

Je vous remercie.

Budget Annexe Transport, budget supplémentaire.

Madame SINQUIN entre dans la salle.

N° 24/06/004 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024

M. MUSSO.- Le budget annexe transport. Le BS s'équilibre en fonctionnement à 2 139 485 €, en investissement à 18 227 354 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui s'abstient

M. NAVARRANNE.- Non, juste une demande de prise de parole.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous écoute.

M. NAVARRANNE.- Je vous remercie. Sur cette délibération, je souhaitais revenir sur le BHNS, puisque nous parlons bien du budget annexe des transports et, juste pour que les choses soient bien claires : est-ce que, dans ce budget annexe, un retard nouveau du BHNS (le Bus à Haut Niveau de Service) qui remplace le projet tramway – sans rappeler, et en faisant peut-être l'allégorie de ce film américain *Un tramway nommé Désir*, enfin, c'est devenu maintenant « chimère » – on est passé depuis 2008 et le changement de projet, c'est-à-dire il y a maintenant 14 ans, à un report de date – 16 ans, pardon, merci de me corriger, j'étais plus positif que vous sur le coup alors que c'était une critique ! – à un report de date permanent.

D'abord, le BHNS c'était horizon 2026, 2028... En décembre, vous nous annonciez horizon 2029. Est-ce que dans ce budget annexe des transports, on a aussi une annonce d'un nouveau report permanent de ce BHNS ? Après avoir fait les tunnels les plus longs, non pas en distance, mais en temps de travaux, est-ce qu'on aura le transport en site propre, le plus long en durée de France ? En tout cas, c'est toujours un désagrément pour nos concitoyens qui attendent non plus le tramway – hélas devenu chimérique – mais au moins ce BHNS. Merci de nous éclairer sur ce point.

M. MUSSO.- Non, rien de nouveau depuis la dernière annonce.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas entendu la réponse.

M. MUSSO.- Rien de nouveau depuis la dernière annonce.

M. LE PRÉSIDENT.- Les procédures sont en cours avec les services de l'État pour une mise en service 2028. Pour le reste, Monsieur Navarranne n'est pas sans ignorer que les méandres sont parfois compliqués, y compris pour les transports, dans l'administration, que c'est très long, que ce qui est prévu au départ est rarement atteint en termes d'échéances et qu'il n'y a là rien d'anormal.

Si, à chaque fois que l'on prévoit une échéance au départ d'un projet, elle était satisfaite, ce serait une révolution absolue. Mais il y a suffisamment d'imagination partout, dans les associations, dans les oppositions, dans les services de l'État, pour que ces pronostics initiaux soient démentis.

Aujourd'hui, la procédure est clairement engagée et donc on peut, puisque les services de l'État sont dessus, imaginer une première mise en service 2028.

Ce n'était pas mis aux voix, et donc je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Contre ? Pardon, excusez-moi : un contre.

POUR : 63

CONTRE : 1 – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à la majorité.)

M. MANSOUR entre dans la salle.

Budget Annexe Parc d'Activités Marines de Saint-Mandrier.

N° 24/06/005 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 300 € et en investissement à 2 659 114 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que je peux dire « même vote » ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? OK.

POUR : 66

CONTRE : 1 – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 2 – M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI

(Adoption à la majorité.)

Budget Annexe Espace d'Activités Entrepreneuriales, Innovantes et Universitaires.

**N° 24/06/006 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITÉS
ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024**

M. MUSSO.- Le budget annexe s'équilibre en fonctionnement à 943 920 € et en investissement à 876 736 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Mêmes votes ?

POUR : 66

CONTRE : 1 – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 2 – M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI

(Adoption à la majorité.)

Je vous remercie.

Zones d'Activités Economiques.

**N° 24/06/007 BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2024**

M. MUSSO.- Le budget annexe s'équilibre en fonctionnement à 21 600 000 € et en investissement à 21 600 170 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Mêmes votes ?

POUR : 66

CONTRE : 1 – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 2 – M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI

(Adoption à la majorité.)

Je vous remercie.

Budget Annexe Assainissement.

**N° 24/06/008 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET
SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024**

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 12 179 966 € et en investissement à 12 309 185 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Mêmes votes ?

POUR : 64

CONTRE : 1 – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à la majorité.)

Je vous remercie.

Assainissement Non Collectif.

N° 24/06/009 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2024

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 37 942 €, pas d'investissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Mêmes votes ?

POUR : 64

CONTRE : 1 – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à la majorité.)

Je vous remercie.

Annexe Eau.

N° 24/06/010 BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2024

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 3 669 453 € et en investissement à 9 479 199 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Mêmes votes ?

POUR : 64

CONTRE : 1 – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à la majorité.)

Je vous remercie.

Budget Annexe des Ports Métropolitains.

N° 24/06/011 BUDGET ANNEXE PORTS MÉTROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 4 448 285 € et en investissement à 6 228 776 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Mêmes votes ?

POUR : 64

CONTRE : 1 – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à la majorité.)

Je vous remercie.

Toulon Port de Commerce.

N° 24/06/012 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 4 054 901 € et en investissement à 13 898 098 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Mêmes votes ?

POUR : 66

CONTRE : 1 – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 2 – M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI

(Adoption à la majorité.)

Je vous remercie. Parkings Métropolitains.

N° 24/06/013 BUDGET ANNEXE PARKINGS MÉTROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 446 740 € et en investissement à 346 999 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Mêmes votes ?

POUR : 64

CONTRE : 1 – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à la majorité.)

Je vous remercie.

Approbation du Compte de Gestion 2023 de l'Office de Tourisme Métropolitain Provence Méditerranée.

N° 24/06/014 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE L'OFFICE DE TOURISME MÉTROPOLITAIN PROVENCE MÉDITERRANÉE

M. MUSSO.- Il est en tout point identique au compte administratif 2023 de l'Office de Tourisme que nous allons passer dans la prochaine délibération. Donc, si vous voulez bien, je présenterai les chiffres lors du vote du compte administratif.

M. LE PRÉSIDENT.- Parce que là on est encore en amont du compte financier unique. On est toujours sur la dualité compte de gestion/compte administratif et sur la bêtise absolue qui consiste à passer le compte de gestion avant le compte administratif, puisque théoriquement, le compte de gestion on vérifie, comme tu viens de le dire, qu'il est conforme au compte administratif sans qu'on l'ait encore étudié. C'est une hérésie totale qu'on continue sagement à pérenniser. Donc, faites-nous confiance : les chiffres de gestion sont les mêmes que le compte administratif qu'on va désormais étudier.

Je n'ose pas vous demander si vous êtes pour. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. Philippe LEROY

(Adoption à l'unanimité.)

Compte administratif.

N° 24/06/015 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE L'OFFICE DE TOURISME MÉTROPOLITAIN PROVENCE MÉDITERRANÉE

M. LE PRÉSIDENT.- On va voir qu'on n'a pas menti.

M. MUSSO.- L'Office de Tourisme présente au titre de la section d'exploitation en déficit de 752 012 € et au titre de la section d'investissement un excédent de 336 847 €.

Le résultat cumulé de l'exercice 2023 présente donc au titre de la section d'investissement un résultat cumulé de clôture en déficit de 123 893 € et au titre de la section d'exploitation un résultat cumulé de clôture excédentaire de 3 855 361 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont des résultats, je me permets de le dire en tant qu'ancien président de l'Office – sauf si le président veut s'exprimer ? – qui sont assez remarquables ! On n'a pas toujours connu ça. On rencontrait des difficultés en fonctionnement et la Métropole aidait assez largement. Aujourd'hui, grâce à l'activité de cet Office et aux rentrées importantes en matière de taxes de séjour, on a une situation qui est très assainie au niveau budgétaire. On ne peut que s'en féliciter et féliciter ceux qui gèrent cet Office.

S'il n'y a pas d'observation, on met aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Une abstention.

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. Philippe LEROY

(Adoption à l'unanimité.)

Approbation, maintenant, du budget primitif 2024 de l'Office.

MMES BICAIS et VINCENT entrent dans la salle.

N° 24/06/016 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE L'OFFICE DE TOURISME MÉTROPOLITAIN PROVENCE MÉDITERRANÉE

M. MUSSO.- Le BP, le budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme Métropolitain, s'équilibre en fonctionnement à 10 400 467 € et en investissement à 399 963 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, Monsieur Navarranne ?

M. NAVARRANNE.- Pardonnez-moi, juste une observation et nous voterons favorablement ce budget en saluant le travail d'accueil par les agents de promotion, par l'Office de Tourisme Métropolitain. Simplement, une demande qui émane d'un certain nombre de gens, qui nous ont fait des retours sur les produits dérivés vendus dans nos offices de tourisme métropolitains, demandaient parfois plus de diversité dans les artistes.

C'est vrai qu'il y a des négociations avec des artistes exclusifs sur certains créneaux et c'est vrai parfois, selon les communes, selon les tendances. Est-ce qu'on pourrait réfléchir, même si je sais qu'il y a des contrats qui lient, à échéance de ces contrats, de pouvoir offrir plus de diversité parfois, en termes artistiques, y compris sur des mêmes créneaux, plutôt qu'avoir des artistes exclusifs ?

Mais en tout cas, nous saluons le travail exemplaire qui est fait dans ces offices de tourisme métropolitains. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'on peut intégrer cette remarque et l'Office verra comment en tenir compte et les possibilités. L'extraordinaire difficulté de la politique touristique, d'abord, c'est rappeler que c'est un office de tourisme, à la différence de ce qui se passe au Département ou à la Région, et qu'il a d'abord la mission d'accueillir les touristes, avec 70 ou 80 personnes dans le personnel. Ce n'est que dans un second temps qu'il peut avoir une politique touristique. Il peut désormais mieux l'affirmer dans la mesure où il a dégagé des moyens qu'il n'avait pas au départ, donc on peut s'en réjouir.

Deuxième remarque, c'est l'identité très particulière de notre Métropole. On n'est pas dans une métropole qui est écrasée par une ville centre, comme on peut l'être peut-être à Toulouse, à Bordeaux, à Lyon. C'est une ville très importante, Toulon, mais il y a des villes très significatives de 30 000, 60 000 habitants tout autour. Et, deuxième réalité : le territoire, pour moi, n'est pas totalement homogène. Il y a des villes totalement littorales, il y a des villes d'arrière-pays, il y a une ville administrative ou des villes administratives, il y a un port de défense. Tout cela est une chance, cette diversité, mais aussi un défi. Comment faire apparaître dans une politique touristique une vision globale, significative, de la Métropole ?

C'est l'une des réflexions, je crois, qui est entamée, qui est approfondie en permanence. J'ai demandé et on aura, je l'espère, dans des délais raisonnables, la création d'un ouvrage pour bien montrer quel est le potentiel et l'exception naturelle et culturelle de ce territoire. Parce que, s'il y a quelque chose qui peut permettre de démontrer que nous avons des choses à faire ensemble, c'est cela. Quand on vient en vacances à Carqueiranne, il n'est pas interdit d'aller à Porquerolles. Quand on vient en vacances ailleurs, il est intéressant d'aller au musée ou à l'Opéra de Toulon, etc. Donc cette appropriation ne peut se faire qu'en démontrant qu'il y a, chez nous, une diversité et une qualité environnementale exceptionnelles et une diversité et une qualité culturelles, historiques, patrimoniales, exceptionnelles.

Et je crois, même si ce n'est pas grand-chose, que la possibilité de le montrer, ou de le démontrer, en offrant, en donnant ou en vendant ce produit, sera une bonne chose. Parce que c'est notre défi. On n'est pas uniforme, c'est une chance, mais également parfois une préoccupation.

C'était le budget primitif. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. Philippe LEROY

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Création d'une autorisation de programme pour l'achat de matériel roulant pour l'administration des transports publics de personnes, Monsieur Musso.

N° 24/06/017 CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT AU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES POUR LES EXERCICES BUDGÉTAIRES DE 2024 A 2028

M. MUSSO.- Autorisation de programme pour 5 ans de 60 310 000 € TTC pour acheter des bus : 8 bus articulés électriques, 17 bus articulés hybrides HVO – avec du carburant à base d'huile végétale hydrogénée – 14 bus standard électriques, 40 bus standard hybrides HVO, 12 minibus électriques et 4 minibus électriques PMR.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, Monsieur Leroy ?

M. LEROY.- Merci, Monsieur le Président. Le renouvellement du parc des véhicules de transport public est très important et je mets un bon point pour les véhicules électriques prévus. Mais les gros bus hybrides diesel HVO, cela reste des bus diesel. Certes, un peu moins émetteur de polluants que les diesels purs, mais certainement au-delà de la législation qui entrera en vigueur en 2030, et en plus consommant de l'huile de palme, vu ce que distribue Total dans notre région.

Avant d'acheter ces bus polluants, peut-être qu'il serait judicieux d'attendre un peu plus les progrès technologiques et les baisses de prix des bus moins polluants, sans parler du projet de TCSP. On voit de plus en plus de villes s'équiper avec des matériels innovants, et puis, je ne le dirais jamais assez : n'oubliez pas que sur le long terme, le tram est beaucoup moins coûteux que les bus. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Autres observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. Philippe LEROY

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Création d'une autorisation de programme pour la sécurisation et valorisation des remparts de la Villa Noailles.

**N° 24/06/018 CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
RELATIVE À LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPÉRATION
DE SÉCURISATION ET DE VALORISATION DES REMPARTS ET DES
ACCÈS DE LA VILLA NOAILLES À HYÈRES**

M. MUSSO.- Il s'agit d'une autorisation de programme pour 6 ans, 2024-2029, pour un montant d'opérations estimées à 7 200 000 € TTC.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour une durée de 6 ans.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Autre autorisation de programme pour le réaménagement de la Place d'Armes sur le territoire de Toulon.

**N° 24/06/019 CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
RELATIVE À LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPÉRATION
DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE D'ARMES SUR LE TERRITOIRE DE
TOULON**

M. MUSSO.- Il s'agit d'une autorisation de programme pour 5 ans, 2025-2029, pour un montant estimé à 8 000 000 € TTC.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Une abstention.

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. Philippe LEROY

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Autorisation de programme pour les places Émile Claude, Martin Bidouré et la Place d'Armes sur le territoire de Toulon.

N° 24/06/020 MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DES PLACES EMILE CLAUDE, MARTIN BIDOURÉ ET LA PLACE D'ARMES SUR LE TERRITOIRE DE TOULON

M. MUSSO.- Juste une petite précision : on a voté une autorisation de programme spéciale pour la Place d'Armes. Sur cette autorisation de programme, il y avait aussi des études. La Place d'Armes étant sortie en études d'un projet un petit peu plus important, on a créé une autorisation de programme spéciale pour elle. On finit quand même de payer les études sur l'ancienne autorisation de programme. C'est pour cela qu'il y a encore la Place d'Armes dans cette autorisation de programme qui concerne plusieurs places. Le montant est baissé de 5 720 000 € à 5 279 000 €, soit 441 000 € de moins.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, Monsieur Leroy.

M. LEROY.- Je m'abstiens parce que j'ai demandé des précisions. Je ne les ai pas encore obtenues, c'est pour ça que je me permets de m'abstenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Elles ne sauraient tarder.

M. LEROY.- J'espère bien. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- J'espère aussi.

Au-delà de ces précisions, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. Philippe LEROY

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Crédit de paiement pour l'enfouissement de réseaux.

N° 24/06/021 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE À LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2022 - 2026 POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX MENÉS PAR LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR - SYMIELEC POUR LE COMPTE DE NEUF COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

M. MUSSO.- Il s'agit d'un ajustement de l'usage des crédits de paiement sans modifier le montant total de l'autorisation de programme. On reste dans la même enveloppe, simplement on ajuste les paiements.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, Monsieur Leroy, vous avez demandé des précisions, c'est ça, et vous ne les avez pas encore eues ?

M. LEROY.- Non, non. Pour l'enfouissement des lignes, Toulon en Commun ne peut que se réjouir de ces travaux. Bon nombre de nos quartiers sont défigurés par les lignes aériennes, dans tous les sens, et la fibre posée à la va-vite avec de nombreux boîtiers ouverts en haut des poteaux me fait penser que nous sommes loin d'être un pays développé.

Je regrette de voir dans ce projet 9 communes seulement. Qu'en est-il des 3 autres et en particulier Toulon, ville pour laquelle je n'ai pas encore vu beaucoup d'enfouissement de lignes ?

M. MUSSO.- Monsieur le Président, si vous me le permettez. Il s'agit simplement des communes qui sont adhérentes au SYMIELEC VAR. Certaines géraient seules. C'est pour ça qu'elles ne sont pas dans cette première tranche, elles sont dans une tranche spéciale.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien, je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Pas de contre ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Opération de ravalement des façades de l'Hôtel des Arts.

**N° 24/06/022 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS
RELATIVE À L'OPÉRATION DE RAVALEMENT DES FAÇADES ET DE LA
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HÔTEL DES ARTS À TOULON**

M. MUSSO.- Il s'agit de prolonger la durée d'une année, fixée à 6 ans, soit 2023-2028. On ne bouge pas le montant de l'autorisation de programme à 7 800 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Crédit de paiement pour la rénovation de l'Opéra.

**N° 24/06/023 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS
RELATIVE À L'OPÉRATION DE RÉNOVATION DE L'OPÉRA À TOULON**

M. MUSSO.- Il s'agit de prolonger d'un an aussi, en la portant à 7 ans, 2022 à 2028, l'autorisation de programme. Le montant de 38 000 000 € reste inchangé.

M. LE PRÉSIDENT.- Ça fait partie des méandres dont je parlais tout à l'heure et qui conduisent malheureusement et de façon désespérée à allonger parfois, souvent, les échéances.

Pas d'observation ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est donc adopté.

Parking du Zénith à Toulon.

**N° 24/06/024 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS
RELATIVE À L'OPÉRATION DU PARKING DU ZÉNITH À TOULON**

M. MUSSO.- Il s'agit de prolonger sa durée d'une année, maintenant on passe de 10 à 11 ans, soit de 2015 à 2025, mais l'autorisation de programme de 24 360 000 € n'a pas changé.

M. LE PRÉSIDENT.- Même remarque. Mêmes votes. Qui s'abstient ?

POUR : 69

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. Philippe LEROY, M.
Amaury NAVARRANNE**

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Crédit de paiement relatif à l'aménagement du quartier de la Crestade à Hyères.

N° 24/06/025 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA CRESTADE À HYÈRES

M. MUSSO.- Nous prolongeons aussi d'une année, 2021-2027, et le montant global reste inchangé à 5 000 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui s'abstient ? Qui est contre ? Une abstention.

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. Philippe LEROY

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Opération de requalification de voirie à Hyères

N° 24/06/026 MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE À L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DES VOIRIES, BOULEVARD D'ORIENT MISTRAL, CHATEAUBRIAND, RUES DE L'HIPPODROME, CLAUDE DURAND, CHEMIN DU PERE ETERNEL, DES CAPUCINES ET DE LA GROTTE DE FÉES À HYÈRES

M. MUSSO.- Il s'agit de prolonger d'une année, pour passer à 7 ans, 2021-2027, et de modifier un petit peu l'autorisation du montant global : il augmente de 800 000 € TTC pour le porter à un montant de 8 810 000 €. Il était à 8 010 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand je vois les échéances, ça me donne l'impression que c'est un maire qui a dit : « Écoutez, vous, me finissez ça avant 2026 » et puis, désespérée ou pas, l'administration a dit « Ce sera 2027, peut-être 2028 l'année prochaine ». Enfin bref, ça fait quand même 7 ans.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. Philippe LEROY, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

M. MUSSO.- Monsieur le Président, Monsieur le Maire d'Hyères, je pense qu'il y a plusieurs voiries, donc certaines seront terminées plus rapidement que les autres.

M. LE PRÉSIDENT.- J'espère. Écoutez... C'est long, on aura beau dire. On comprend, mais c'est long.

Mise à jour des crédits de paiement pluriannuels pour le complexe aquatique Vallon du Soleil.

N° 24/06/027 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE À L'OPÉRATION DE RÉALISATION DU COMPLEXE AQUATIQUE DU VALLON DU SOLEIL SUR LE TERRITOIRE DE LA CRAU

M. MUSSO.- Le montant reste inchangé à 8 425 000 €. On rajoute un an : on passe à 8 ans, de 2021 à 2028.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'opposition ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est donc approuvé.

Crédit de paiement Philippe Giovannini à la Seyne-sur-Mer.

N° 24/06/028 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIVE À L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE LA CORNICHE PHILIPPE GIOVANNINI À LA SEYNE-SUR-MER

M. MUSSO.- On diminue le montant global de 200 000 € : il passe de 1 900 000 € à 1 700 000 €. En revanche, on rajoute une année supplémentaire, donc 5 ans, de 2020 à 2024.

M. LE PRÉSIDENT.- On salue le souci d'économies du Maire de la Seyne.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Crédit de paiement à l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé (IFPVPS).

**N° 24/06/029 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS
RELATIVE À L'OPÉRATION INSTITUT DE FORMATION PUBLIC VAROIS
DES PROFESSIONS DE SANTÉ À TOULON**

M. MUSSO.- Il s'agit d'ajustement de crédits de paiement, donc on ne modifie ni le montant global d'opération ni la durée.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est donc approuvé.

Confortement du barrage de Dardennes au Revest-les-Eaux.

**N° 24/06/030 MISE À JOUR DES CRÉDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS
RELATIVE À L'OPÉRATION DE MISE À NIVEAU ET DE CONFORTEMENT
DU BARRAGE DE DARDENNES AU REVEST-LES-EAUX**

M. LE PRÉSIDENT.- Vous connaissez, Monsieur ?

M. MUSSO.- Un peu (*rires*). Le montant global de l'opération reste le même, 13 500 000 €. On prolonge d'une année, 2020-2024.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est donc approuvé.

Actualisation des autorisations de programme sur beaucoup d'opérations d'habitat.

N° 24/06/031 ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES À LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES OPÉRATIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU 3^e PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA MÉTROPOLE TPM - ANNULE ET REMPLACE LES DÉLIBÉRATIONS N°23/12/337 ET 23/12/338 DU 21 DÉCEMBRE 2023

M. MUSSO.- Ce sont beaucoup d'autorisations de programmes qui sont un petit peu modifiées, mais cela n'impacte pas l'enveloppe globale définie antérieurement. On reste toujours dans la même enveloppe, dans le même délai.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'abstention ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est donc approuvé.

Avenant au contrat de concession sous forme de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de collecte des eaux usées de La Crau, Monsieur Cavanna.

N° 24/06/032 AVENANT N°1 AU CONTRAT 23CONC02 CONCESSION SOUS FORME DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES DE LA CRAU

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Musso.

M. CAVANNA.- Il s'agit tout simplement de rectifier une erreur matérielle, dans la mesure où la première impression informatique a oublié les formules de révision des prix.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'abstention ?

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. Philippe LEROY

(Adoption à l'unanimité.)

Il en est donc ainsi décidé.

Avenant à la délégation de services publics pour l'exploitation de bains de mer sur la plage naturelle de Bona/Les Pesquiers, Monsieur Cavanna.

N° 24/06/033 AVENANT N°1 AU CONTRAT 23 CONC05 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITÉS DE BAINS DE MER SUR LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE BONA-LES PESQUIERS - COMMUNE DE HYÈRES

M. CAVANNA.- Il s'agit tout simplement de modifier le compte d'exploitation et de rajouter un prix, un nouveau tarif, qui concerne les *beds* de plage.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Oui, abstention.

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Convention centralisée pour l'achat de véhicules, la Centrale d'Achat.

N° 24/06/034 24CONV03 - ADOPTION DE LA CONVENTION D'ACTIVITÉ CENTRALISÉE POUR L'ACHAT DE VÉHICULES DESTINÉS À LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE AVEC LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC (CATP)

M. CAVANNA.- Nous revenons sur les véhicules dont a parlé Ange Musso, il s'agit cette fois des modalités d'achat. On va les acquérir dans les meilleures conditions par le biais d'une centrale d'achat.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Un avenant à la convention pluriannuelle entre « l'UNION Châteauvallon-Liberté », la Métropole, la Drac, la Région et le département du Var, Monsieur Vialatte.

N° 24/06/035 AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE L'UNION "CHATEAUVALLON-LIBERTÉ" ET LA MÉTROPOLE TPM, LA DRAC PACA, LA RÉGION PACA ET LE DÉPARTEMENT DU VAR - SAISONS 2020-2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Yann TAINGUY sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. VIALATTE.- Monsieur le Président, il s'agit essentiellement de prolonger d'un an cette convention qui nous lie avec les différents partenaires financiers de « l'UNION Châteauvallon - Théâtre Liberté ».

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Une abstention.

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. Amaury NAVARRANNE, M. Gilles BALDACCHINO

NNPV : M. Yann TAINGUY

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

M. Yann TAINGUY entre dans la salle.

Convention d'admission des effluents de la commune de La Crau sur la station d'épuration de la vallée du Gapeau, Monsieur Musso

N° 24/06/036 AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'ADMISSION DES EFFLUENTS DE LA COMMUNE DE LA CRAU SUR LA STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU ET MODIFICATION DU TARIF ASSAINISSEMENT À COMPTER DU 1ER JUILLET 2024

M. MUSSO.- M. le Président, mes chers collègues, il s'agit du système d'assainissement des eaux usées de La Crau, qui est raccordé à la station d'épuration de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau. La CCVG a augmenté ses tarifs et est passée à 0,81 € HT/m³. Donc il convient de prendre un avenant à la convention d'admission des effluents pour approuver le nouveau tarif appliqué.

Depuis le 1er avril 2024, nous allons modifier la surtaxe pour les usagers de La Crau, mais à compter du 1er juillet 2024, puisque nous ne pouvons pas prendre une délibération rétroactive. La différence – les 10 800 € HT environ – seront pris en charge par le Budget Assainissement sans compensation sur la surtaxe.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Tableau des effectifs, Monsieur Musso.

N° 24/06/037 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

M. MUSSO.- Il s'agit de procéder à la mise à jour et à l'actualisation du tableau des effectifs, pour tenir compte du déroulement de carrière des agents : avancements de grade, promotions internes, et des besoins spécifiques au sein du Conservatoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Refonte du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise, de l'engagement professionnel de la Métropole, Monsieur Albertini.

N° 24/06/038 REFONTE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DE LA METROPOLE TPM

M. ALBERTINI.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, la Métropole a engagé une réflexion visant à refondre ce régime indemnitaire, dit RIFSEEP, afin de tenir compte des impacts du passage à la Métropole en 2018, avec un doublement des effectifs, des nouvelles fonctions, des métiers avec des nouvelles technicités, donner de la profondeur dans les grilles de rémunération selon le niveau de responsabilité, de technicité, de sujétion des fonctions occupées, améliorer l'attractivité de la Métropole, en particulier sur des secteurs en tension ou pour des postes qui nécessitent une expertise

particulière et mettre en place un levier managérial pour valoriser la forte implication et l'engagement professionnel.

Il est donc proposé d'adopter un nouveau règlement du régime indemnitaire, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1^{er} juillet 2024.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Observations ? Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Désignation d'un représentant de la Métropole au sein du SIAECRET, Monsieur Cavanna.

N° 24/06/039 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA MÉTROPOLE TPM AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES DE LA RÉGION EST DE TOULON (SIAECRET) - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°21/02/18 DU 16/02/2021

M. CAVANNA.- Merci. Mes chers collègues, il s'agit d'opérer un remplacement en l'espèce du délégué suppléant et de remplacer M. Lafaure par M. Maute. Si tout le monde est d'accord, nous pouvons le faire à main levée.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'opposition, c'est donc approuvé.

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

Ville de Toulon, approbation de l'intégration des projets valant mise en compatibilité du PLU dans le cas du projet de réhabilitation et d'extension du Muséum d'histoire naturelle, Madame Bicaïs.

N° 24/06/040 VILLE DE TOULON - APPROBATION DE LA DÉCLARATION DE VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LE CADRE DU DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Mme BICAIS.- La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulon est nécessaire pour la mise en œuvre de la déclaration du projet de réhabilitation et d'extension du Muséum départemental du Var.

L'objectif de ce projet est d'adapter l'établissement actuel à l'évolution des besoins du personnel et du public. Les évolutions induites dans le PLU concernent le déclassement de 340 m² d'un espace boisé classé sur une partie de l'emprise du projet d'extension du Muséum.

Par délibération en date du 29 mars 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Toulon a donné un avis favorable pour l'approbation de la procédure. La présente délibération vise à approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Toulon dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension du Muséum d'histoire naturelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Commune de Hyères, classement d'une parcelle, Madame Bicaïs.

N° 24/06/041 COMMUNE DE HYÈRES - CLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION IH N° 0039 SISE À HYÈRES 2 337 BOULEVARD FRONT DE MER DANS LE DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN

Mme BICAIS.- L'acquisition par la Métropole Toulon Provence Méditerranée de la parcelle privée cadastrée section IH n° 0039, sise à Hyères, 2337 Boulevard du Front de Mer, a été signée aux termes d'un acte en date du 21 septembre 2023.

La Métropole étant désormais propriétaire, il convient de classer cette parcelle dans le domaine public métropolitain, car celle-ci répond aux critères de domanialité publique.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont des formalismes. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Ville de Six-Fours-les-Plages.

N° 24/06/042 VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES – ZAE PRÉBOIS – AVIS REQUIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE R.153-14 DU CODE DE L'URBANISME ET DECLARATION DE CONFIRMANT L'INTERET GENERAL DE L'OPERATION

Mme BICAIS.- La Métropole prévoit la création d'une nouvelle ZAE sur le secteur de Prébois, sur la commune de Six-Fours-les-Plages, en continuité de zones d'activité existantes, visant à développer l'offre en surface d'activités économiques orientées vers l'artisanat et les services attachés, en vue de l'accueil de petites et moyennes entreprises.

Une enquête publique s'est déroulée du 4 décembre 2023 au 12 janvier 2024 en mairie de Six-Fours-les-Plages et au siège de la Métropole. Le préfet du Var a saisi la Métropole en tant qu'EPCI concerné afin que soit soumis à l'avis du Conseil Métropolitain le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints aux dossiers d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 20 janvier 2023.

En dernier lieu, la Métropole est appelée à se prononcer sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Une abstention. Vous vous absteniez sur tout ? D'accord.

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. Olivier CHARLOIS, M. Philippe LEROY

(Adoption à l'unanimité.)

Rémunération des intervenants extérieurs par le Conservatoire, Monsieur Vialatte.

N° 24/06/043 RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS INVITÉS PAR LE CONSERVATOIRE TPM POUR SES ACTIVITÉS - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°19/03/84 DU 27/03/2019

M. VIALATTE.- M. le Président, il s'agit de modifier la délibération du 27 mars 2019, qui fixait la rémunération des intervenants extérieurs au Conservatoire, et de la fixer à 70 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Monsieur Leroy, non ? Unanimité, merci.

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Toujours Monsieur Vialatte, une classe préparatoire, une demande d'agrément.

N° 24/06/044 AUTORISATION DE DEMANDE D'AGRÉMENT POUR UNE CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) POUR LES SPÉCIALITÉS MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE ET ARTS DU CIRQUE AU CONSERVATOIRE TPM - PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

M. VIALATTE.- Il s'agit, Monsieur le Président, de demander un agrément pour créer une classe préparatoire à l'Enseignement supérieur pour la danse, la musique et le théâtre. Ces classes préparatoires permettent aux étudiants qui ont déjà atteint un troisième niveau de se préparer aux concours des Conservatoires Nationaux Supérieurs de Lyon et de Paris.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Un Conservatoire qui est remarquable et qui va donc se développer.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est donc approuvé.

Modification de réunions financières les aides dévolues à l'habitat, dans le parc public, Monsieur Masson.

N° 24/06/045 MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER DES AIDES DÉVOLUES À L'HABITAT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT MÉTROPOLITAINE DE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - VOLET PARC PUBLIC

M. MASSON.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit de modifier le fonds d'aide à l'habitat afin de dynamiser les opérations d'acquisition/amélioration. Il est proposé d'augmenter de manière significative le financement des logements sociaux et le porter de 3 000 à 15 000 €. Il vous est proposé d'en délibérer.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Renouvellement urbain du centre-ville de la Seyne-sur-Mer, enquête préalable, Monsieur Masson.

N° 24/06/046 RENOUELEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET ET ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'ACQUISITION DES TERRAINS NÉCESSAIRES - SOLlicitation DU PRÉFET DU VAR

M. MASSON.- Dans le cadre du renouvellement urbain du centre-ville de la Seyne-sur-Mer, il est demandé de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique et de cessibilité dont le bénéficiaire serait l'EPF Provence-Alpes-Côte d'Azur.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. Gilles BALDACCHINO, M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Approbation de nouvelles compétences transférées par la commune des Arcs-sur-Argens et du Plan d'Aups au profit du SYMIELEC, Monsieur Vincent – qui n'est pas là.

M. MASSON et M. VIALATTE quittent la salle.

N° 24/06/047 APPROBATION DES NOUVELLES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNE DES ARCS-SUR- ARGENS ET DU PLAN D'AUPS AU PROFIT DE TE83 - SYMIELEC

M. LE PRÉSIDENT.- Par délibération actée le 20 février 2024, par TE83-SYMIELEC, la commune des Arcs-sur-Argens a transféré la compétence optionnelle numéro 8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » et la commune du Plan d'Aups a transféré la compétence optionnelle numéro 7, « Réseau de prise en charge pour véhicules électriques ».

L'approbation du transfert de ces compétences au profit du Syndicat doit être soumise au Conseil Métropolitain.

J'espère qu'on a gardé quand même le quorum. Qui est pour ?

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Approbation du rapport d'activités 2023 de l'Office de Tourisme, Monsieur Stassinos.

N° 24/06/048 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DE L'OFFICE DE TOURISME MÉTROPOLITAIN PROVENCE MÉDITERRANÉE

M. STASSINOS.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il a été évoqué un petit peu plus tôt les résultats financiers de l'Office de Tourisme. Ils sont excellents. Ça démontre l'attractivité du territoire, ça démontre aussi la qualité du travail des équipes qui s'occupent de la gestion de l'Office de Tourisme Métropolitain, et puis ça démontre aussi la pertinence des politiques qui ont été mises en place en faveur du tourisme sur notre territoire.

Je rappelle que nous avons voté une convention qui présentait cinq axes principaux. La mise en place d'un tourisme des quatre saisons : c'est en place, ça fonctionne. Le développement et l'amélioration de l'offre nautique et balnéaire : c'est en place et ça fonctionne. Le développement d'un tourisme urbain et culturel autour des grands équipements : ça a été évoqué aussi tout à l'heure. L'idée étant de mettre en lumière et puis en valeur les 12 territoires

de la Métropole, qui ont chacun des spécificités, à la fois en termes culturels et en termes paysagers. C'est en place et ça fonctionne. Le développement d'un tourisme vert – notamment la limitation sur l'île de Porquerolles – de la fréquentation : c'est vrai qu'il y a des problèmes, même si une partie des problèmes ont été résolus. La mise en place de Sealine : c'est en place et ça fonctionne. Et ensuite, la promotion d'un tourisme innovant et respectueux de l'environnement, comme la limitation de la fréquentation sur l'île de Porquerolles. Ensuite, il y a aussi une politique qui a été mise en place d'une partie événementielle, qui est en place et qui fonctionne également.

Et je vais finir sur la collecte de la taxe de séjour, qui s'élève à 6,8 M€, dont 5,3 M€ qui sont reversés à TPM et le reste au Département et la Région pour financer une toute petite partie de la Nouvelle Ligne Provence-Côte-d'Azur.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur le Président Jérôme, au-delà du fait qu'on vous félicite pour votre action, peut-être un commentaire ?

M. JÉRÔME.- Merci, Monsieur le Président. Le seul commentaire, c'est que je remercie puisqu'on met en avant le travail de l'Office de Tourisme avec les différentes missions qui lui incombent et le résultat. C'est vrai qu'il y a un gros travail qui est fait à l'heure actuelle sur ces différentes missions et que l'on va développer. Je suis très heureux que ça soit apprécié de cette assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Pas d'autres observations ? Je mets aux voix ? Qui est pour ?

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Madame Rachel ROUSSEL prend acte du rapport)

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Adoption de tarifs pour l'ensemble des équipements sportifs métropolitains, Monsieur Zimako.

N° 24/06/049 ADOPTION DE TARIFS POUR L'ENSEMBLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MÉTROPOLITAINS

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit d'adopter une tarification. Zimako c'était le joker de Saint-Étienne à l'époque, vous vous rappelez ? Quand quelqu'un manquait, il remplaçait tout le temps. Monsieur Zimako a la parole.

Il s'agit d'adopter une tarification portant sur la mise à disposition des

équipements sportifs métropolitains. Les tarifs sont en vigueur depuis 2022 et compte tenu de l'augmentation des différents coûts. Il convient de les actualiser, c'est donc une actualisation des tarifs dont la hausse moyenne s'élève à 30 %. Les augmentations concernent uniquement les demandeurs extérieurs au territoire de la Métropole.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie. Pas d'abstention ?

Abstention quand même ? Abstention, très bien.

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 - M. Gilles BALDACCHINO, M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité.)

Mise à jour du plan des transports scolaires 2024 -2025, Madame Levy.

N° 24/06/050 MISE À JOUR DU PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Mme LEVY.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, chaque année, la Métropole remet à jour le plan des transports scolaires. C'est-à-dire les lignes qui sont dédiées, mises en œuvre, spécifiquement à l'intention des élèves. Il faut, en effet, s'adapter à l'évolution de la répartition de la sectorisation, donc des besoins. Il s'agit-là, chaque année, de prendre les mesures qui s'imposent avec le délégataire dans les lignes qui sont exploitées par celui-ci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ?

POUR : 67

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M. Gilles BALDACCHINO, M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Toujours Madame Levy, c'est la convention de coopération des réseaux publics urbains entre le réseau de transport de la Métropole et le réseau de transport de la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume.

N° 24/06/051 CONVENTION DE COOPÉRATION DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS ENTRE LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE ET LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE-BAUME - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme LEVY.- Effectivement, la Métropole et la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume ont souhaité conjointement améliorer la desserte de la gare de Ollioules-Sanary, limitrophe aux deux territoires. C'est le cas depuis septembre 2023, puisqu'il y a une desserte qui s'effectue par les lignes 83 et 72, l'été, du Réseau Mistral.

C'était au départ à titre expérimental. Ce fonctionnement donnant satisfaction, les deux parties, conviennent d'un accord réciproque de pérenniser cette desserte.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Ce sont vraiment les sujets où les relations intercommunautaires apparaissent indispensables.

Monsieur Leroy.

M. LEROY.- Merci, Monsieur le Président. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir que l'exploitation de la ligne 83 avec son terminus en gare de Sanary-sur-Mer sera poursuivie jusqu'en 2029. Nous pensons de même que la prolongation de la ligne 72, qui vient du Brusç vers la gare de Sanary-sur-Mer, pourrait être poursuivie à titre expérimental, non seulement en été, mais sur toute l'année, avec un premier départ plus tôt pour les personnes qui travaillent à Marseille. Sinon, les gens sont obligés d'aller en voiture jusqu'à la gare d'Ollioules-Sanary et ça crée des problèmes.

D'autre part, lorsque des lignes de bus desservent des gares, il est impératif d'optimiser les temps de correspondance bus-TER. Je fais ici la même remarque que pour les bus en correspondance à la gare de Hyères, en particulier ceux qui viennent de Giens : des temps de correspondance trop longs sont inefficaces. Si l'on souhaite un report modal de la voiture vers le bus, il faut une fréquence pour les bus de 10 minutes et une amplitude adaptée aux besoins des usagers. Quand on augmente la fréquence, on augmente la fréquentation. Regardez l'évolution de la ligne 70, de 2016 à aujourd'hui : il y a maintenant 1 million d'usagers par an. Fréquence et amplitude adaptées : il y a presque automatiquement une forte fréquentation. D'ailleurs, cette ligne 70 mériterait d'être prolongée jusqu'à la gare d'Ollioules-Sanary, pour éviter des temps d'attente trop longs entre la 70 et la 83.

J'espère que ces améliorations, demandées par Toulon en Commun et leurs camarades de la Métropole, seront bientôt prises en compte. Je vous remercie

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie. Je mets aux voix. Qui est pour ?
Abstention ? Contre ?

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Convention de partenariat avec la Région pour le financement à titre expérimental de la ligne de covoiturage Toulon-Cuers, Madame Levy.

N° 24/06/052 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LE MONTAGE ET LE FINANCEMENT À TITRE EXPÉRIMENTAL DE LA LIGNE DE COVOITURAGE TOULON – CUERS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme LEVY.- Merci, Monsieur le Président. C'est dans le cadre tout à fait exceptionnel d'une expérimentation que nous mettons en place avec la Région.

M. LE PRÉSIDENT.- Excusez-moi, trente secondes. J'aurais dû demander à M. Colin, Mme Chambon, M. Mahali, Mme Marino, M. Navarranne, Mme Pin et M. Stassinios de quitter les lieux pour y revenir aussitôt après.

M. COLIN, M. MAHALI, MME MARINO, M. NAVARRANNE, MME PIN, MME LAPORTE et M. STASSINOS quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Excusez-moi. Je vous ai interrompue, je vous rends la parole.

Mme LEVY.- Je peux y aller ?

M. LE PRÉSIDENT.- Allez-y.

Mme LEVY.- Effectivement, le covoiturage représente un levier efficace en améliorant le remplissage des voitures et c'est ainsi que, dans le cadre de l'action numéro 34 du plan de déplacement urbain 2015-2025, est prévu de promouvoir et d'encourager le covoiturage. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole ont mené une étude de faisabilité et du potentiel pour la création à titre expérimental d'un service de covoiturage d'intérêt régional.

Cette ligne sera composée de 20 arrêts, dont 10 sur le territoire de la Métropole : 5 à Toulon, 2 à La Valette, 2 à la Garde, 1 arrêt à La Crau, 2 à La Farlède, 3 à Solliès-Pont, 2 à Solliès-Toucas, 3 à Cuers.

C'est une expérimentation qui est une première au niveau national, Monsieur le Président. La participation financière de la Métropole est estimée à 250 000 € sur 3 ans en dépense d'investissement et de 120 000 €, soit 40 000 € par an, en fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Monsieur Leroy, peut-être ? Non ? Vous êtes pour ? Qui est pour ? Pas d'abstention, pas d'objections ?

POUR : 59

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NPPV : 10 - M. Jean-Pierre COLIN, M. Pierre BONNEFOY, M. Mohamed MAHALI, M. Edwige MARINO, Mme Véronique BERNARDINI, M. Amaury NAVARRANNE, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Virginie PIN, Mme Sylvie LAPORTE, M. Hervé STASSINOS

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame LEVY va nous parler d'un avenant à la convention tripartite entre la Région, la Métropole et la société RD TMP relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée Pass Zou ! Études + Réseau Mistral.

N° 24/06/053 AVENANT N°1 À LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, LA MÉTROPOLÉ TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE ET LA SOCIÉTÉ RD TPM RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TARIFICATION COMBINÉE PASS ZOU ! ETUDES + RÉSEAU MISTRAL - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme LEVY.- Il s'agit tout simplement d'une régularisation ; avec l'attribution de la Délégation de Service Public du Réseau Mistral à un nouvel exploitant, il convient de passer un avenant à la convention afin de remplacer la société en charge de l'exécution du Réseau Mistral par la société RD TPM.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'opposition ?

POUR : 59

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NPPV : 10 - M. Jean-Pierre COLIN, M. Pierre BONNEFOY, M. Mohamed MAHALI, M. Edwige MARINO, Mme Véronique BERNARDINI, M. Amaury NAVARRANNE, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Virginie PIN, Mme Sylvie LAPORTE, M. Hervé STASSINOS

(Adoption à l'unanimité.)

C'est donc approuvé.

Choix du mode de gestion et tarification pour l'exploitation du parking « Silo-Loubière ». Permettez-moi de dire que chaque fois que j'entends « Loubière », je pense à mon ami, Maître Bernardi. Comment il s'appelait ? C'est ça ?

Mme LEVY.- Oui, Bernardi.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui était conseiller général de La Loubière.

Mme LEVY.- Dit « Loulou ».

M. LE PRÉSIDENT.- Un homme incroyable. Si un jour on ne sait pas quoi faire, on lui donne un nom d'une place, parce qu'il a marqué la vie politique toulonnaise et varoise.

Pour l'exploitation de ce parking « Silo », Madame Lévy.

M. COLIN, M. MAHALI, MME MARINO, M. NAVARRANNE, MME PIN, MME LAPORTE et M. STASSINOS reviennent dans la salle.

N° 24/06/054 CHOIX DU MODE DE GESTION ET TARIFICATION POUR L'EXPLOITATION DU PARKING ' SILO LOUBIERE '

Mme LEVY.- Effectivement, la Métropole a confié à la société d'aménagement Var Aménagement Développement (VAD) le soin de construire un nouveau parking de 145 places sur le site de La Loubière. L'aménageur a inscrit cette production dans un ensemble plus vaste regroupant également 483 places privées qu'il commercialise, soit au total 628 places.

Après avis du Conseil d'exploitation des parkings et de la Commission consultative des services publics locaux qui se sont réunis, il est proposé de gérer le parking en régie, en l'intégrant à la Régie des parkings métropolitains, et de valider la clé tarifaire qui s'inscrit dans la politique appliquée sur les parkings les moins chers de la commune de Toulon.

J'ajoute qu'en complément et sur suggestion d'un membre de la Commission consultative, une évolution de l'horaire de l'abonnement de nuit, qui passerait de 19 h/7 h à 19 h/8 h, soit une heure de plus le matin, qui est proposée en expérimentation et validée le cas échéant par le Conseil d'exploitation des régies.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur Navarranne ?

Mme LEVY.- C'est Monsieur Navarranne, d'ailleurs, qui avait évoqué cette possibilité que nous adoptons.

M. NAVARRANNE.- Je remercie d'ailleurs de cette modification. Je remercie Valérie Paecht, parce que dans l'annexe, il y avait toujours marqué 7 heures, mais de la précision que vous m'avez apportée hier, sur effectivement le passage de 7 heures à 8 heures.

Simplement, il y a toujours en soi, à mon avis, un sujet ouvert. On va délibérer aujourd'hui sur le fait que ces horaires sont évolutifs. Mais je voudrais juste rappeler qu'en termes d'équité sur les parkings de la Ville de Toulon, il existe dans les parkings, sous DSP, sous délégation de service public, des abonnements soirs et week-end ou des abonnements permanents. Les abonnements soirs et week-end, pour notamment les gens qui travaillent et qui ont besoin de leur voiture en journée la semaine, prennent un créneau horaire : on arrive dans le parking à partir de 18 heures et on doit le quitter avant 9 heures du matin.

En l'espèce, on va délibérer sur des horaires initialement qui étaient de 19 h/7 h. Cela voulait dire qu'un résident devait quitter le parking avant 7 heures du matin. C'est vrai que pour un habitant du quartier qui va travailler, il y a des prises de postes qui se font à 7 heures du matin, mais il y a beaucoup de prises de postes qui se font à 8 heures ou à 9 heures.

Simplement, l'arrivée à 19 heures sans avoir à payer un supplément est une forme de rupture d'égalité par rapport aux autres parkings – Place d'Armes, Place de la Liberté. Donc, si on veut faire un tarif résident, la seule prudence à laquelle nous voulons appeler aujourd'hui – on vous remercie encore d'avoir accédé, au moins, à cette demande de décaler de 7 heures à 8 heures, heure un peu plus chrétienne pour partir le matin travailler, pour ceux qui ne sont pas obligés d'arriver très tôt au bureau –, c'est simplement de veiller à peut-être revoir pour retrouver l'égalité de traitement avec les autres parkings. Encore une fois, dans tous les autres parkings, eux en délégation de service public, on a accès à des horaires, des abonnements semaine/soirée, qu'on appelle les « soirs et week-end », de 18 heures à 9 heures du matin. Et donc, encore une fois, ça laisse une amplitude horaire plus large pour les gens qui travaillent.

Je ne vais pas du tout défendre les 35 heures qui nous ont été imposées par la gauche il y a un certain nombre d'années, mais force est quand même de reconnaître que d'imposer une journée de travail de 8 heures à 19 heures, c'est-à-dire que le véhicule d'un résident qui ne peut pas rentrer sans payer

« le prix au quart d'heure » jusqu'à 19 heures ou à partir de 8 heures du matin, me semble une rupture d'égalité.

Pour ces raisons-là, nous voterons contre cette délibération, mais tout en reconnaissant et en remerciant aussi Robert Beneventi, qui préside cette Commission consultative des services publics, sur la bienveillance et l'écoute qui est faite des remarques qui peuvent être faites par l'opposition, qui peut, aussi, parfois, faire des remarques pertinentes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Mme LEVY.- Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, on est quand même dans une phase où le parking vient à peine d'ouvrir. Je pense que la prudence fait qu'il faut qu'on ait une période d'observation et, en fonction de ces observations, on sera toujours à même de voir et de constater. Mais on ne peut pas y revenir alors que le parking vient juste d'ouvrir. La question des horaires nous a paru tout à fait intéressante. On va regarder de très près comment les choses se passent et puis on pourra éventuellement y revenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Merci, en tous les cas pour ce débat de qualité.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 65

CONTRE : 2 - M. Gilles BALDACCHINO, M. Amaury NAVARRANNE

ABSTENTION : 2 - M. Olivier CHARLOIS, M. Philippe LEROY

(Adoption à la majorité.)

Je vous remercie.

Convention de la Métropole et la société ESCOTA pour l'entretien de deux arrêts de bus à Sainte-Musse, Madame Levy.

Monsieur TONELLI quitte la salle.

N° 24/06/055 CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLE TPM ET LA SOCIÉTÉ ESCOTA RELATIVE À L'ENTRETIEN DE DEUX ARRÊTS DE BUS À SAINTE-MUSSE SUR LA COMMUNE DE TOULON DANS LE CADRE DE LA MISE À 2x3 VOIES DE L'AUTOROUTE A57 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme LEVY.- Effectivement, dans le cadre du projet concernant l'autoroute A57, il y a deux arrêts de bus qui sont prévus au Nord et au Sud, afin de permettre la création d'un pôle multimodal au niveau de Sainte-Musse. Ces arrêts se situent dans le prolongement de la bande d'arrêt d'urgence et sont séparés de la section courante par une large glissière en béton adhérent.

Effectivement, par cette délibération, il s'agit de définir les règles relatives à l'entretien de cet espace.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Oui ?

M. NAVARRANNE.- Juste une question technique sur cet arrêt qui n'est pas encore exploité, mais dont on voit la bretelle d'accès. N'appartenant pas à cette commission, il ne m'a pas été possible de poser la question technique sur la voie d'insertion du bus. Et, encore une fois, on est sur un projet d'envergure, un élargissement de l'autoroute, un arrêt qui va permettre ce lien avec l'arrêt TER de Sainte-Musse. Et, simplement, se pose pour nous, pour l'instant, une question technique avant la mise en exploitation, qui est celle du départ de la sortie de cette voie, qui en fait vient directement dans l'une des trois voies qui est ouverte.

Donc, est-ce qu'on a, si ce n'est aujourd'hui, un détail technique ? Est-ce qu'on pourra avoir une explication technique sur la manière dont le bus va s'insérer sur une voie d'autoroute ?

Mme LEVY.- De toute façon, il y a la voie dédiée du bus et, effectivement, à un moment donné, les bus s'inséreront dans la partie d'arrêt.

M. NAVARRANNE.- Parce qu'il nous semble – mais encore une fois, je ne suis pas conducteur de bus – que, comme il y a ce mur antibruit et de protection des piétons, au moment où le bus va repartir de cet arrêt et donc revenir dans l'autoroute, il n'aura pas, en soi, de visibilité, sauf à avoir un trafic compliqué. Et il n'y a pas de feu prévu à cet endroit-là, d'ailleurs, heureusement, mais c'est vrai que se pose pour nous la question de l'insertion avec le mur existant.

Encore une fois, j'imagine que la chose a été prise en compte, mais si on peut avoir des explications techniques apportées postérieurement à cette assemblée, je souhaitais malgré tout aborder cette question qui, pour nous, en tout cas visuellement – mais encore une fois, n'étant pas chauffeur de bus, je ne me rends pas compte –, mais plusieurs utilisateurs nous ont fait remonter aussi ce qui nous est apparu comme un peu risqué avec ce mur haut qui protège, à très juste titre, les personnes qui utiliseront de manière piétonne cet accès.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Chênevard.

Mme LEVY.- C'était juste pour – et puis Monsieur Chênevard pourra, bien sûr, compléter, il a toutes les compétences pour cela, pour rassurer, M. Navarranne, s'il écoute. Il y a bien évidemment toutes les mesures de sécurité qui sont regardées de très près à la fois par les services de la Métropole, mais aussi par les services de l'État, de façon à ce qu'évidemment, aucun risque sécuritaire ne puisse être pris dans le cadre de ces arrêts qui, je dois le rappeler, sont quand même assez exceptionnels pour permettre justement un échange entre les différents modes de transport.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, Monsieur Chênevard.

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, effectivement, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de mettre en connexion sur l'autoroute, une fois que les opérations de mise à deux fois trois voies seront terminées, de favoriser l'usage du transport collectif. De quelle manière ? En faisant en sorte qu'après l'ouverture de la halte de Sainte-Musse pour le réseau ferroviaire, il y ait une connexion avec un arrêt de bus sur l'autoroute, ce qui est une grande première. Il a fallu évidemment beaucoup se battre. Pourquoi ? Parce que la norme n'existait pas. Donc la norme a été construite, elle a été définie au niveau national par la Direction Nationale des Routes et, ce que nous sommes en train de faire en fait, c'est une véritable révolution en matière de mobilité.

Donc, il y aura une mise à deux fois trois voies. Mais il y aura une quatrième voie, en réalité, qui sera une voie d'insertion et de sortie de cette zone-là. Et c'est là où, effectivement, on est en train de révolutionner les transports urbains en permettant aux transports en commun, par exemple, d'être connectés directement entre le Pôle universitaire de Toulon, le Pôle universitaire de La Garde, avec du transport en commun en site propre et, en particulier, à chaque fois que la vitesse sur l'autoroute tombera sous les 50 km/h. C'est une révolution en matière de mobilité, je pense qu'on peut être tous très fiers de ce qui va se passer.

M. NAVARRANNE.- La précision, c'est donc que la vitesse à cet endroit pour les automobilistes sera limitée à 50 km/h. Pardon, c'est ce que j'avais cru comprendre. Le 50 km/h est rattaché à quel... ?

M. CHENEVARD.- Je ne voulais pas que l'on rentre dans un débat technique, mais la voie autoroutière, là où elle est, il y a une limitation à 70 km/h. Lorsqu'il y a des bouchons, il y a la possibilité pour les transports en commun d'utiliser une bande d'arrêt d'urgence qui est aménagée en conséquence avec des caméras et un certain nombre de choses.

J'allais dire, on est dans une expérimentation, qui a déjà eu lieu ailleurs, qu'on va mettre en place justement parce que cette expérimentation a permis de valider les choses, d'où le fameux mur que vous évoquez pour que tout le monde soit en sécurité. Mais il y a effectivement une quatrième voie.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien, c'est une affaire de spécialiste, je ne sais même pas où c'est ! J'espère que ça se passera bien.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M. Gilles BALDACCHINO, M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

La dernière délibération porte sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

N° 24/06/056 RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES - MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION - ENQUETE RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE DES ALÉAS ET RISQUES NATURELS DANS L'AMÉNAGEMENT DU LITTORAL MEDITERRANEEN - EXERCICES 2018 ET SUIVANTS

M. LE PRÉSIDENT.- C'est le contrôle des comptes de la gestion, une enquête relative à la prise en compte des aléas et risques naturels dans l'aménagement du littoral méditerranéen pour les exercices 2018 et suivants. Alors, vous avez pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre sur la gestion de la Métropole depuis 2018.

Ce rapport est élogieux, et nous pouvons donc nous en féliciter. Il porte essentiellement sur une enquête concernant la prise en compte des aléas et risques naturels dans l'aménagement du littoral méditerranéen. Le rapport met en avant des avancées notables en matière de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de connaissance des risques naturels, de sensibilisation des publics à la préservation du littoral et de gestion de la fréquentation touristique. La Chambre souligne l'importance des investissements portés par la Métropole pour aménager, gérer et protéger son littoral depuis 2018, avec 113 M€ investis pour les seuls travaux de protection.

Le rapport inclut également une analyse des équilibres financiers de la Métropole : la Chambre relève que TPM a su préserver sa situation financière malgré les enjeux des transferts de compétence, avec une capacité d'autofinancement en hausse à compter de 2021 et une capacité de désendettement stabilisée autour de 4,3 années.

L'unique recommandation formulée par la Chambre concerne la mise en place d'un PLU métropolitain. Je tiens à rappeler que, depuis l'an dernier, notre collectivité s'est dotée d'une direction de projet dédiée en charge de ce dossier et qu'une gouvernance a été définie, avec la participation des communes membres et de nos partenaires (AUDAT, CAUE, CEREMA, etc).

Avant la prescription du PLUi, la Métropole a décidé de travailler d'abord à un livre blanc pour veiller à l'adéquation entre le projet politique et les grandes orientations de ce futur document. Un pré-diagnostic est également en cours de réflexion.

Voilà le résumé qui m'a été donné du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui est un rapport qui a été simultanément fait sur la ville de Hyères et sur des villes du littoral, puisqu'ils veulent avoir une réflexion sur la politique du littoral.

Est-ce qu'il a des observations ? S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de prendre acte du fait que ce rapport a été communiqué et éventuellement commenté.

Le Conseil prend acte de la communication du rapport.

(Monsieur Philippe LEROY s'abstient)

Je vous remercie et je vous souhaite dès demain de très bonnes vacances. On se retrouve en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 14.

**M. le Président de la Métropole
Jean-Pierre GIRAN**

**La Secrétaire de séance
Anaïs DIR**

